

Image not found or type unknown



Renouvellement d'un contrat

Par **GA1000**, le **15/05/2011** à **09:31**

Bonjour,

Contrat d'entretien d'un adoucisseur d'eau LAUGIL

A l'occasion du renouvellement du contrat je me suis rendu compte de l'existence de la clause suivante : "Le présent contrat est conclu pour 3 ans résiliable uniquement en cas de vente de son habitation ou en cas de décès"

N'est-ce pas une clause léonine ? Ne peut-on s'opposer au renouvellement de ce contrat ?

Comment ?

Merci pour les conseils qu'il vous sera possible de me donner.